

MINT 587



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 17 JAN. 2012

Scanné le \_\_\_\_\_

## Interpellation

Pourquoi tant d'attente au CHUV ?

La presse nous apprend que le délai d'attente est de 3 semaines pour être admis au Centre d'alcoologie du CHUV. Ce délai peut aller jusqu'à 6 semaines. Sans exagérer, on peut affirmer que ce service du CHUV est saturé et que ce n'est pas le seul. Pour un rendez-vous en neuro-chirurgie, le délai est de 5 à 6 semaines.

Quant aux urgences, j'ai pu constater de visu le 3 janvier dernier, qu'il était plus qu'encombré: box tous pleins, lits occupés et parqués dans tous les couloirs, des infirmières débordées, n'ayant pas le temps de répondre aux questions et aux demandes des patients qui attendent et dont la vie, il est vrai, n'est pas en danger. Des médecins suroccupés à prendre, avec compétence, en charge les cas les plus urgents. Après les premiers examens, les patients sont envoyés dans les étages où il y a de la place: c'est ainsi qu'un patient peut se retrouver en chirurgie cardio-vasculaire alors qu'il devrait être en gériatrie. De plus l'information médicale le concernant a de la peine à être relayée par le personnel de l'étage qui doit sans cesse téléphoner quand le patient, ou un membre de sa famille, pose une question.

En plus, ce jour, on entend parler de menaces de grèves au CHUV..... Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat.

- 1) Le Conseil d'Etat est-il conscient que de nombreux services du CHUV sont engorgés?
- 2) Si un projet est en cours pour trouver des solutions pour le Centre d'alcoologie, qu'en est-il pour les autres services connaissant le même problème?
- 3) J'ai le sentiment qu'en plus de la place, il manque réellement du personnel dans certains services. Est-ce une impression ou une réalité?
- 4) Le CHUV propose-t-il, pour être déchargé, d'envoyer certains patients dans les cliniques vaudoises? Ceux qui ont des assurances pour une hospitalisation en privé ou d'autre pouvant bénéficier des établissements figurant sur la nouvelle liste LAMal?

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Christa Calpini (développement)

Puidoux, le 17 janvier 2012